



## Demande d'autorisation D'ouverture temporaire d'un débit de boisson

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ( 1 )

Mme Bouvain Comité de jumelage de Lussac -  
secrétaire

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L-3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de

2 catégorie (2)

à l'occasion de la soirée Paëlla

du 13/03/26 à 18 heures

au 14/03/26 à 2 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

signature) \_\_\_\_\_

### Arrêté du Maire

N° de l'arrêté

ADN 20-2026

Je soussigné(e)

mairie de

Didier GATINEL

LUSSAC

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu (4)

Arrête :

M(1) Mme Bouvain, secrétaire du Comité de jumelage  
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de catégorie

à (2) à la Salle Polyvalente

du 13 Mars 2026 à 18 heures 00

au 14 Mars 2026 à 2 heures 00

à l'occasion de (3)

de la soirée Paëlla

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à LUSSAC, le 12/03/26

Le Maire

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc. (4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

